

# **VISION ET PLAN D' ACTIONS DE LA HACP (2014- 2018)**

Août, 2015

## INTRODUCTION

### 1/ La consolidation de la paix du point de vue conceptuel

Le concept de « consolidation de la paix » (*peace building* en anglais) a été forgé dans les années 1970 par Johan Galtung<sup>1</sup>. La consolidation de la paix désignait alors l'ensemble de mesures prises en faveur de l'instauration d'une « **paix positive** ». Selon Galtung, cette « paix positive » recouvre beaucoup plus que l'absence de violence, elle inclut le fait d'être à l'abri de divers types d'oppressions et de privations. La définition de Galtung mêle projets de développement et de sécurité et s'inscrit dans un débat plus large sur la **sécurité humaine**.

L'usage de la notion de « consolidation de la paix » s'est singulièrement répandu dès 1992 lorsque Boutros Boutros-Ghali, alors Secrétaire général de l'Organisation Nations Unies (ONU), publia son *Agenda pour la paix*<sup>2</sup>. Au départ, les Nations Unies utilisent ce concept pour décrire les activités qui ont lieu une fois qu'un conflit violent commence à s'apaiser ou qu'il prend fin. Dans ce sens, Boutros Boutros-Ghali, définit la consolidation de la paix comme l'« action menée en vue de définir et d'étayer les structures propres à raffermir la paix afin d'éviter une reprise des hostilités ». En 2000, le *Rapport Brahimi* la définit comme « l'action menée après les conflits, en vue de reconstituer des bases propres à affermir la paix et de fournir les moyens d'édifier sur ces bases quelque chose de plus que la simple absence de guerre ». La conception des Nations Unies de la consolidation de la paix a continué d'évoluer depuis.

Dès la fin des années 1990, la consolidation de la paix recouvre un éventail beaucoup plus large d'initiatives locales, régionales, nationales et internationales en faveur de la paix, intégrant également la prévention des conflits. La consolidation de la paix est comprise et utilisée comme un concept générique reflétant une approche plus exhaustive et de longue haleine à l'égard de la paix et de la sécurité. Cette nouvelle vision englobe toute une gamme d'activités (alerte rapide, prévention des conflits, opérations de maintien de la paix civiles et militaires, interventions militaires, aide humanitaire, accords de cessez-le-feu, établissement de zones de paix, réconciliation, reconstruction, renforcement des institutions, transformation politique et socioéconomique). Cette nouvelle conception est finalement assez proche de celle développée plus tôt par Galtung. Elle n'est plus systématiquement liée à la fin d'un conflit, de plus en plus, elle est envisagée dans le cas des Etats simplement fragiles.

La consolidation de la paix sert à identifier et à appuyer des relations, des modes de gerance, des structures et des systèmes, et fournit les capacités et ressources nécessaires pour renforcer et consolider les perspectives de paix interne en vue d'éviter une intensification de la violence. La consolidation de la paix cherche également à atténuer les sources de tension qui multiplient la probabilité des troubles sociaux et des conflits armés. Le concept se rapporte à toute une gamme d'approches et de processus de transformation qui identifient et interpellent les causes profondes aussi bien que les effets des conflits violents. Empêcher les oppositions de se transformer en guerres, persuader les parties rivales d'utiliser le dialogue plutôt que la violence, instaurer une solution pacifique aux conflits, tels sont quelques-uns des

<sup>1</sup> Cf. Galtung (J.), *Peace By Peaceful Means: Peace and Conflict Development and Civilization*, Oslo, International Peace Research Institute, 1996

<sup>2</sup> Cf. Boutros-Ghali (B.), *Un Agenda pour la paix*, 1992

leviers d'action dans la construction de la réconciliation et d'une « paix positive » qui exige bien plus que de mettre fin à un conflit.

Il n'existe pas de consensus sur une définition de la consolidation de la paix et encore moins sur les pratiques optimales qu'elle implique. Les organismes multilatéraux, régionaux et nationaux, par exemple, ont des conceptions très différentes de la signification opérationnelle de la consolidation de la paix. La consolidation de la paix renvoie aux activités qui visent à jeter les bases de la paix et à fournir les outils pour construire sur ces bases, afin d'éviter une récurrence de conflits. Le but ultime de tout effort de consolidation de la paix est la réconciliation de toutes les parties belligérantes ou en profond désaccord et l'instauration d'une paix durable. Pour ce faire, la consolidation de la paix doit être comprise comme un processus en vertu duquel les aspects politiques, la sécurité et le développement se rallient. Elle sous-entend des objectifs à court, moyen et long termes, et regroupe toute initiative permettant à un pays de passer d'une situation de guerre ou d'insécurité, à une situation de paix.

Toute activité de consolidation de la paix cherche à mobiliser des ressources politiques, financières et techniques pour réunir les factions ou les communautés en désaccord autour des objectifs d'un processus de paix. Projet complexe, la consolidation de la paix implique des décisions fondamentales sur la façon de construire une « bonne » société et nécessite des initiatives officielles et informelles de mise en place d'institutions.

Le processus de consolidation de la paix est un « projet libéral » : il se fonde largement sur l'idée que les institutions démocratiques et les mécanismes de marché seront les bases stables de la paix, au niveau interne et externe. Les fondements libéraux de la consolidation de la paix précisent clairement son essence politique. Le soutien pour le respect des droits de l'homme, la promotion du droit, la construction d'institutions représentatives avec la tenue régulière d'élections, la création de forums de participation populaire à la politique et l'encouragement de médias libres et forts, sont autant d'éléments qui s'inscrivent dans les efforts de consolidation de la paix et de construction d'une société libérale. En clair, la consolidation de la paix participe du « *state-building* ».

Les activités de consolidation de la paix doivent contenir à la fois des mesures à court terme (projets à incidences immédiates) et des stratégies à long terme (axées sur le renforcement des institutions). Il est important de prêter une attention particulière à toutes ces formes de processus de consolidation de la paix ; **l'omission d'investir adéquatement dans la consolidation de la paix augmente la probabilité qu'un pays retourne en situation de conflit.**

## **2/ Fondements de la Vision de la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix au Niger**

Depuis 2011, la Haute Autorité à la Consolidation de la paix au Niger (HACP) est l'institution chargée d'enraciner profondément la paix et la concorde dans la société nigérienne<sup>3</sup>. La mission générale de cette institution est de cultiver l'esprit de paix et de dialogue permanent entre les différentes communautés et d'entretenir la confiance mutuelle, la tolérance et le respect dans une commune volonté de vivre ensemble.

---

<sup>3</sup> La HACP a été précédée sur par des institutions telles que le Haut Commissariat à la Restauration de la Paix (HCRP) créé en 1994, la Haute Autorité à la Réconciliation Nationale et à la Consolidation de la Démocratie (HARNCD) créée en 2010.

La persistance des défis relatifs à la stabilisation du pays et au renforcement de la démocratie, dans un contexte politique encore fragile, et l'intérêt que portent les plus Hautes autorités politiques du Niger aux questions de consolidation de la paix, ont justifié le lancement par la HACP d'un projet d'assistance technique pour l'identification et la formulation de son mandat. C'est dans le cadre du projet de soutien technique à la HACP qu'a été préparé le présent document de Vision dont l'objet est précisément de présenter les cadres d'action futures de la nouvelle institution.

Le Niger, pour renforcer le processus de consolidation de la paix amorcé depuis quelque temps et l'asseoir durablement, doit inscrire les actions en faveur de la stabilisation du pays dans une perspective plus large et plus globale. D'où la nécessité de doter la HACP d'une vision prospective, préalable à toute stratégie nationale de consolidation de la paix et de réconciliation qui se veut ambitieuse. Cette vision est censée doter la HACP, ainsi que toutes les parties prenantes nationales et internationales d'une compréhension partagée des défis de la stabilisation du Niger, des voies et moyens de la rendre effective.

Le sentiment d'urgence, la prise de conscience généralisée quant à la nécessité d'agir, le désir et la possibilité pour les Nigériens de s'impliquer à tous les niveaux dans le vaste chantier de la stabilisation du pays sont autant de raisons qui justifient l'élaboration et la réalisation d'une vision stratégique de construction d'une paix durable. Aussi la préparation d'un document présentant la vision de la contribution et de l'impact que compte apporter la HACP apparaît comme le passage obligé pour la mise en place d'un cadre stratégique et institutionnel susceptible d'influer significativement sur la vaste entreprise de construction de la paix au Niger.

Le document de Vision de la HACP propose une vision commune et cohérente, fondée sur des enjeux bien identifiés, des objectifs partagés et une stratégie globale, devant servir de boussole aux actions et initiatives de cet organe. L'énonciation claire et précise de cette vision permettra incontestablement d'assurer le bon fonctionnement de l'institution, de rationaliser suffisamment la sélection des programmes, d'équilibrer la diffusion des valeurs de paix et de dialogue sur toute l'étendue du territoire, de garantir un impact des mesures prises et une appropriation des techniques et des outils de la consolidation de la paix, la coordination et la réorientation des appuis financiers extérieurs.

La vision prospective de la HACP propose à un horizon de 10 ans, un avenir stabilisé, elle est basée sur une évaluation de la situation du pays. Elle découle de l'analyse diagnostique et des enjeux et défis à relever sur la voie de la consolidation de la paix au Niger. Son identification et sa formulation prennent en compte les acquis et les atouts, s'enracinent dans les défis et les aspirations de la société nigérienne, pour décliner l'avenir souhaité, sans qu'il s'agisse d'une simple projection des tendances. L'équation à résoudre pour la HACP revient à construire ou à imaginer le futur le plus souhaitable pour le Niger, en se fixant des objectifs propres à satisfaire les aspirations partagées des populations et les défis des gouvernants.

Dans le contexte du Niger, la vision de la HACP représente bien plus que l'idée que se fait cette institution de son travail dans les années à venir, elle symbolise ce que les Nigériens et leurs dirigeants souhaitent pour eux et les prochaines générations. En effet, dans ce travail, il s'est agi à la fois de circonscrire dans un cadre stratégique, logique et cohérent, les aspirations profondes du peuplenigérien, et de construire un

consensus autour d'un minimum de valeurs partagées et d'objectifs communs acceptés.

La vision de la HACP transcrite dans le présent document s'inscrit naturellement dans le champ balisé de ses attributions délimité par les textes organiques portant création et organisation de cette structure. Cette Vision intègre aussi dans la politique nationale en matière de paix. En priorisant les questions de stabilité, la vision de la HACP se fonde dans une vision plus large des défis du Niger élaborée conjointement dans les outils de planification stratégique que sont notamment : la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI NIGER 2035), le Plan de développement économique et social (PDES) 2012-20154, l'Initiative "3N" pour la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole Durable "*les Nigériens Nourrissent les Nigériens*", le document de stratégie nationale de développement et de sécurité dans les zones sahélo-sahariennes, etc. La vision de la HACP positionne ainsi clairement cet organe comme un instrument en faveur de la paix, de la tolérance, du pardon mais aussi comme un outil de développement. Cette vision, loin d'être isolée, viendra en appui aux stratégies en cours ou développées aux niveaux national, régional et international.

L'horizon de 10 ans qui a été choisi correspond, vue l'urgence de la stabilisation et le retard qu'auront provoqué les conflits et les violences dans ce pays, au temps nécessaire pour amorcer un véritable changement du visage sécuritaire du Niger. Le choix de l'horizon d'une décennie a également été guidé par le souci de considérer une période suffisante pour les changements structurels. Telle qu'elle est déclinée, la Vision stratégique de la HACP devra être, pendant les années de ce travail de consolidation de la paix, le cadre et la boussole de toutes les initiatives en la matière. La Vision de la HACP devra pour cela focaliser l'attention et les énergies autour d'idées-forces et de concepts réunificateurs et suffisamment porteurs et mobilisateurs pour la construction d'une Niger stable.

Quelque soit le domaine, l'art de la prospective est particulièrement difficile. Les auteurs de ce document de Vision ont conscience de la fragilité de la réflexion, et se rendent compte que les analyses avancées peuvent être infirmées ou dépassées avant même que le travail n'arrive à l'appréciation des autorités compétentes. La capacité pour la HACP à se projeter à 10 ans est évidemment très différente selon les variables considérées. La Vision de la HACP mêle des aspects de prévision, des recommandations concrètes et des affirmations de principe. Par conséquent, elle demeure inévitablement équivoque.

La Vision de la HACP ainsi formulée est davantage l'expression d'une volonté qu'un simple acte technique. Cette vision permet de refuser la fatalité et de s'approprier un projet stimulant de paix suffisamment exaltant pour mobiliser les Nigériens et leurs partenaires. Elle constitue un pari sur l'avenir, pour lequel des objectifs ont été préalablement fixés et des stratégies adoptées en conséquence. Cette vision repose sur la conviction que le Niger est un Etat particulier, suffisamment outillé pour introduire des facteurs de stabilité en son sein et faire renaître ainsi un peu d'optimisme.

---

4 Le PDES s'appuie sur une vision prospective du développement national fondée sur « l'édification d'un pays émergent, bâti sur une économie dynamique, diversifiée, durable et harmonieusement répartie sur le territoire national, une République moderne, démocratique, citoyenne et bien gouvernée, une Nation riche par sa culture et ses valeurs partagées, une société ouverte sur le monde et attachée au savoir et à l'innovation technologique, prospère, équitable, solidaire, unie et en paix, engagée à favoriser l'intégration africaine ».

**PREMIERE PARTIE**  
**VISION STRATEGIQUE DE LA**  
**CONSOLIDATION DE LA PAIX**  
**(2014 – 2018)**

## I. RESUME ANALYTIQUE DE LA VISION

Depuis 2011, la Haute Autorité à la Consolidation de la paix au Niger (HACP) est l'institution chargée d'enraciner profondément la paix et la concorde dans la société nigérienne. La mission générale de cette institution est de cultiver l'esprit de paix et de dialogue permanent entre les différentes communautés et d'entretenir la confiance mutuelle, la tolérance et le respect dans une commune volonté de vivre ensemble.

La persistance des défis relatifs à la stabilisation du pays et au renforcement de la démocratie, dans un contexte politique encore fragile, et l'intérêt que portent les plus Hautes autorités politiques du Niger aux questions de consolidation de la paix, ont justifié le lancement par la HACP d'un projet d'assistance technique pour l'identification et la formulation de son mandat. C'est dans le cadre du projet de soutien technique à la HACP qu'a été préparé le présent document de Vision dont l'objet est précisément de présenter les cadres d'action futures de la nouvelle institution.

Le Niger, pour renforcer le processus de consolidation de la paix amorcé depuis quelques temps et l'asseoir durablement, doit inscrire les actions en faveur de la stabilisation du pays dans une perspective plus large et plus globale. D'où la nécessité de doter la HACP d'une vision prospective, préalable à toute stratégie nationale de consolidation de la paix et de réconciliation qui se veut ambitieuse.

### 1.1. Les enjeux

Les enjeux de la consolidation de la paix au Niger sont localisables au plan national et régional. Dans le premier cas, ces enjeux sont relatifs à l'abandon d'un modèle de société basé sur la violence et les violations des droits humains, à la réconciliation des Nigériens, au renforcement de la participation politique et à la restauration de l'Etat de droit, à l'établissement des bases d'une croissance durable et partagée. Dans le second cas, le principal enjeu est la contribution du Niger à la stabilisation de la zone sahélo-saharienne.

### 1.2. La vision

La vision de la HACP à l'horizon de 8-10 ans est la suivante : « **LE NIGER, UN PAYS STABLE, SUR ET RECONCILIE AVEC LUI-MEME** ». La vision de la HACP s'inscrit naturellement dans le champ balisé de ses attributions délimité par les textes organiques portant création et organisation de cette structure. Cette Vision s'intègre aussi dans la politique nationale en matière de paix. En priorisant les questions de stabilité, la vision de la HACP se fonde dans une vision plus large des défis du Niger élaborée conjointement dans les outils de planification stratégique.

La vision 2023 de la HACP est davantage l'expression d'une volonté qu'un simple acte technique. Cette vision permet de refuser la fatalité et de s'approprier un projet stimulant de paix suffisamment exaltant pour mobiliser les Nigériens et leurs partenaires. Elle constitue un pari sur l'avenir, pour lequel des objectifs ont été préalablement fixés et des stratégies adoptées en conséquence. Cette vision repose sur la conviction que le Niger est un Etat particulier, suffisamment outillé pour

introduire des facteurs de stabilité en son sein et faire renaître ainsi un peu d'optimisme.

### 1.3. Principes directeurs

Les principes directeurs issus de la vision ainsi formulée systématisent les aspirations et ambitions exprimées par les différents acteurs et se résument comme suit :

1. une nation unie, solidaire et jouissant d'un environnement de paix et de sécurité ;
2. une allocation équitable de ressources entre villes et campagnes et entre les régions du pays, une démocratie réelle, forte et juste ;
3. des communautés plus tolérantes les unes envers les autres et attachées à la paix et à la sécurité ;
4. le respect et la protection des biens et des personnes sont assurés aux citoyens ;
5. une administration décentralisée et au service du développement ;
6. une femme au rôle social renforcé et économiquement autonome ;
7. une justice indépendante et accessible à tous ;
8. une jeunesse prise en compte dans la conduite des défis à relever.

## II. LES OBJECTIFS

L'ambition de transformer le Niger en un pays **stable, sûr et réconcilié avec lui-même**, intègre un certain nombre d'objectifs dominants à savoir :

1. **Consolider les acquis et dividendes de la paix ;**
2. **Poser les jalons d'une paix et d'une sécurité durables ;**
3. **Consolider le processus démocratique ;**
4. **Prévenir les conflits et crises.**

### 2.1. Objectifs généraux

<b>Consolider les acquis et dividendes de la paix</b>	<p>Le Niger a été secoué au cours des années 1990 et 2000 par une série de rébellions et coups d'état qui ont eu un impact significatif sur la sécurité, la stabilité et le développement du pays, ainsi que sur la cohésion nationale et le bien-être des populations. Ces situations ont trouvé leur solution dans la négociation et la signature d'accords de paix.</p> <p>Il conviendrait de signaler que certains engagements pris par l'Etat nigérien dans le cadre des accords de paix des années 2000 n'ont semblent-ils pas encore été totalement tenus, fragilisant quelque peu l'édifice de paix qui a été bâti. Le contexte régional particulièrement volatile pourrait à cet effet bien servir de déclencheur ou de facteur aggravant.</p>
<b>Consolider la démocratie et la réconciliation</b>	<p>A la suite du processus électoral qui a débouché sur les élections de 2011, le Niger a marqué son retour sur la voie de la démocratie. Cependant, ce processus est encore loin d'être solide. Pour atteindre un niveau de stabilité et de concorde acceptables, de nombreux efforts sont encore à fournir afin de disposer d'un système démocratique solide, doté d'institutions indépendantes, stables, fortes, crédibles.</p>
<b>Prévenir efficacement</b>	<p>La sécurité et la stabilité du Niger sont susceptibles d'être mises à mal par</p>



<b>les conflits et crises</b>	<p>un certain nombre de fragilités de nature politique, socioéconomique, sécuritaire, environnementale et humanitaire. La multiplicité de ces facteurs d'insécurité et d'instabilité et la complexité de leurs interactions, font de la prévention des conflits et crises qui pourraient en découler une entreprise elle aussi complexe.</p> <p>Cette situation impose par conséquent un effort d'analyse et une compréhension approfondie, ainsi qu'une vigilance permanente. Dans tous ces cas de figure, la HACP devra identifier en amont les signes avant-coureurs du conflit et entreprendre les actions préventives appropriées.</p>
-------------------------------	---

## 2.2. Objectifs spécifiques

Cette partie décline les objectifs généraux ci-dessus développés en objectifs spécifiques. Dans le cas du Niger, les initiatives entreprises par la HACP devraient viser à :

<b>Renforcer la sécurité des citoyens</b>	<p>Dans le processus de consolidation de la paix que doit conduire la HACP, la préoccupation première devrait être celle de la sécurité des citoyens, sans laquelle rien d'autre n'est possible.</p> <p>La sécurité étant la priorité fondamentale des populations, la HACP devrait normalement impulser les initiatives et autres mesures visant à faire de cette préoccupation une réalité.</p>
<b>Réduire les inégalités</b>	<p>Les effets susceptibles d'être engendrés par l'existence et le maintien au Niger des inégalités politiques, économiques, sociales, etc. sont multiples, mais surtout ils peuvent être à l'origine de tensions potentiellement conflictuelles.</p> <p>La HACP devra identifier les types et les degrés d'inégalités susceptibles de provoquer des processus de fragilisation des structures étatiques et de la société.</p>
<b>Développer des activités ciblant la réconciliation de la population dans le cadre de la justice transitionnelle</b>	<p>La justice transitionnelle est un défi propre aux pays post-conflit et autres sociétés où subsiste des violations des droits de l'homme.</p> <p>L'intégration de la justice transitionnelle dans l'œuvre de consolidation de la paix au Niger s'inscrit pleinement dans une démarche de reconstruction d'une société.</p>
<b>Renforcer des capacités des institutions politiques et judiciaires locales</b>	<p>Pour atténuer les oppositions ethniques et sociales, favoriser le développement économique et social au Niger, la consolidation de l'Etat et le renforcement de ses institutions sont nécessaires.</p> <p>Il faut noter que de nombreux conflits sont dus à la lourdeur du système judiciaire et au manque de moyens de ses services.</p>
<b>Renforcer les programmes de Désarmement, Démobilisation et Réintégration (DDR)</b>	<p>Au Niger, comme dans de nombreux autres pays où il a été mis en œuvre, le volet réintégration, parent pauvre du DDR, souffre le plus souvent d'une inadaptation des options de réintégration proposées au contexte local. Face à ce constat mitigé, la HACP devrait proposer l'élaboration de normes intégrées.</p>
<b>Réformer le secteur de la sécurité (RSS) et la justice</b>	<p>La fragilité de l'Etat nigérien peut trouver son origine dans la faiblesse comme dans l'excès de force de son système de sécurité.</p> <p>Le système de sécurité doit donc être judicieusement transformé dans le sens du respect des normes démocratiques, du droit et des principes de bonne gestion des affaires publiques.</p>
<b>Garantir la formation des forces policières locales afin</b>	<p>La police est l'institution sécuritaire qui exerce la plus grande influence sur la vie quotidienne des citoyens. Elle est non seulement responsable</p>

<b>qu'elles assurent le respect des droits humains et des règles de droit</b>	du maintien de l'ordre public, mais également le gardien du système pénal.
<b>Renforcer le rôle des femmes dans l'éducation et la participation au processus de consolidation de la paix</b>	La participation des femmes aux processus de négociations et de consolidation de la paix ainsi qu'aux processus de justice transitionnelle, de reconstruction et de développement, reste trop faible.
<b>Soutenir l'intervention de la société civile</b>	<p>Pour être efficace et atteindre ses objectifs, la consolidation de la paix devrait, nonobstant le rôle irréductible de l'État, faire également place à la société civile et promouvoir la collaboration de tous les acteurs concernés. Les organisations de la société civile (OSC) pourraient jouer un rôle important dans le chantier de la consolidation de la paix.</p> <p>L'engagement de la société civile dans le processus de consolidation de la paix est une condition préalable à une appropriation locale plus large et plus inclusive de la transformation projetée et, finalement, à sa durabilité.</p>

### III. FINALITES DE LA VISION ET DU PLAN D'ACTION

Les finalités de la vision:

- ✓ encourager et soutenir l'adhésion des agents de la HACP au plan stratégique par une meilleure compréhension de la chaîne de résultats entre la stratégie et les opérations;
- ✓ préciser les contributions de tous les niveaux : politique et technique, central et local;
- ✓ favoriser une vision intégrée des interventions sur la base des orientations retenues;
- ✓ faciliter le suivi de la mise en œuvre annuelle du plan stratégique;
- ✓ cibler les moyens et répartir les ressources pour l'atteinte des objectifs;
- ✓ assurer le suivi de l'atteinte des résultats en vue de la reddition de comptes.

### IV. FORCES ET LES FAIBLESSES, LE DIAGNOSTIC INTERNE

<b>INSTITUTIONNEL ET POLITIQUE,</b>			
<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
Consolidation institutionnelle de la HACP	Le manque de clarté de la mission de la HACP et de certains de ses organes	L'effectivité de l'entrée en activité de programmes de la HACP	
La récente adoption d'un plan de communication de la HACP	Le problème de la nature juridique et des ressources humaines de la HACP.	Implication de nouveaux acteurs dans le financement des actions de consolidation de la paix (BAD, AREVA, Ongs nationales et internationales, etc.)	L'instabilité politique
Extension du champ d'intervention de la HACP au volet sécurité	Une gestion financière à parfaire		L'insécurité dans l'arc de cercle sahélo-saharien
Célérité d'intervention de la HACP en cas d'urgence	Faiblesse du suivi-évaluation des activités	Montée en puissance de la	

	<p>Insuffisance dans le processus de mise en œuvre de la décentralisation</p> <p>Insuffisante coordination des initiatives dans le champ de la consolidation de la paix</p>	<p>légitimité de la HACP auprès des administrations et acteurs intervenant dans la consolidation de la paix</p> <p>Mise en œuvre d'un programme d'amélioration du système judiciaire</p> <p>Existence du code rural</p>	
<b>SOCIOLOGIQUE ET SOCIAL,</b>			
<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<p>Enracinement d'une culture de paix et de tolérance entre les communautés au Niger</p> <p>Poursuite du processus de décentralisation</p> <p>Appropriation citoyenne d'une culture démocratique au Niger</p>	<p>Insuffisante connaissance des missions de la HACP</p> <p>La tendance au développement de foyers d'extrémisme religieux</p>	<p>Existence de la HACP</p> <p>Mise en œuvre d'un programme de prévention et de gestion des conflits par la HACP</p> <p>Implication des différents acteurs dans la prévention et la gestion des conflits</p>	<p>La survenance de crises alimentaires et/ou de catastrophes naturelles</p>
<b>ECONOMIQUE</b>			
<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<p>Réduction des inégalités dans le développement des régions</p> <p>Existence d'une stratégie de promotion de l'emploi des jeunes</p>	<p>La dégradation des conditions de vie des populations rurales liée aux aléas climatiques</p> <p>Faible qualification des jeunes</p>	<p>Amélioration soutenue de la croissance économique nationale</p> <p>Elaboration et mise en œuvre du PDES</p> <p>Implication des firmes du internationales du secteur des industries extractives dans le financement du développement des zones d'implantation</p>	<p>Dépendance vis à vis des firmes internationales dans l'exploitation des ressources extractives</p>
<b>REGIONAL ET INTERNATIONAL</b>			
<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<p>Renforcement de la coopération régionale et internationale en matière de lutte contre l'insécurité dans le sahel</p>	<p>Pluralité des intervenants</p> <p>Lourdeur dans la coordination des actions des intervenants</p>	<p>Création de la SDS</p> <p>Création du G5</p> <p>Intervention de la CBLT</p> <p>Implication de nouveaux acteurs dans le financement des actions de consolidation de la paix (ONU, USAID, PNUD, UE, BID, OCI, Ongs nationales et internationales, etc.)</p>	<p>Les évolutions erratiques, rapides et complexes qui caractérisent le contexte international</p> <p>L'insécurité dans l'arc de cercle sahélo-saharien</p>

## V. AXES STRATEGIQUES D'INTERVENTION

<b>Orientations stratégiques</b>		<b>Axes d'intervention</b>
L'enracinement de la culture de la paix au Niger et dans la sous-région	Axe 1	Renforcer l'unité nationale et la réconciliation.
	Axe 2	Renforcer le partenariat au Niger et dans la sous-région sur les questions liées à la paix
La sécurité et le bien-être des populations	Axe3	Prévenir et gérer efficacement les conflits
	Axe 4	Stabiliser les zones ou les cibles les plus vulnérables
	Axe 5	Considérer toutes les formes de menaces à la paix/sécurité
L'amélioration du fonctionnement et de la qualité des interventions de la HACP	Axe 6	Améliorer la communication à tous les niveaux
	Axe 7	Renforcer le volet analyse /prospective

**DEUXIEME PARTIE  
PLAN D'ACTION DE MISE EN OEUVRE DE  
LA VISION STRATEGIQUE DE LA  
CONSOLIDATION DE LA PAIX  
(2014 – 2018)**

## I. OBJECTIFS

## II. LES OBJECTIFS GENERAUX ET SPECIFIQUES

L'ambition de transformer le Niger en un pays **stable, sûr et réconcilié avec lui-même**, intègre un certain nombre d'objectifs dominants à savoir :

### 2.1. Objectifs généraux

1. *Consolider les acquis et dividendes de la paix ;*
2. *Poser les jalons d'une paix et d'une sécurité durables ;*
3. *Consolider le processus démocratique ;*
4. *Prévenir les conflits et crises.*

### 2.2. Objectifs spécifiques

Cette partie décline les objectifs généraux ci-dessus développés en objectifs spécifiques. Les initiatives spécifiques de consolidation de la paix sont nombreuses dans le monde en général et en Afrique en particulier. Sans risque de se tromper, on peut affirmer qu'il existe autant de processus de consolidation de la paix qu'il y a d'Etats sur le chemin de l'établissement d'une paix durable. De la même manière, il n'existe pas de phases distinctes, ni de ligne de progression claire dans un tel processus. Les différents aspects sont liés de manière complexe et n'interviennent pas, l'un après l'autre, mais simultanément. Dans le cas du Niger, les initiatives entreprises par la HACP devraient viser à :

<p><b>Consolider les acquis et dividendes de la paix</b></p>	<p>Le Niger a été secoué au cours des années 1990 et 2000 par une série de rébellions et coups d'état qui ont eu un impact significatif sur la sécurité, la stabilité et le développement du pays, ainsi que sur la cohésion nationale et le bien-être des populations. Ces situations ont trouvé leur solution dans la négociation et la signature d'accords de paix.</p> <p>Il conviendrait de signaler que certains engagements pris par l'Etat nigérien dans le cadre des accords de paix des années 2000 n'ont semblé pas encore être totalement tenus, fragilisant quelque peu l'édifice de paix qui a été bâti. Le contexte régional particulièrement volatile pourrait à cet effet bien servir de déclencheur ou de facteur aggravant.</p>
<p><b>Consolider la démocratie et la réconciliation</b></p>	<p>A la suite du processus électoral qui a débouché sur les élections de 2011, le Niger a marqué son retour sur la voie de la démocratie. Cependant, ce processus est encore loin d'être solide. Pour atteindre un niveau de stabilité et de concorde acceptables, de nombreux efforts sont encore à fournir afin de disposer d'un système démocratique solide, doté d'institutions indépendantes, stables, fortes, crédibles.</p>
<p><b>Prévenir efficacement les conflits et crises</b></p>	<p>La sécurité et la stabilité du Niger sont susceptibles d'être mises à mal par un certain nombre de fragilités de nature politique, socioéconomique, sécuritaire, environnementale et humanitaire. La multiplicité de ces facteurs d'insécurité et d'instabilité et la complexité de leurs interactions, font de la prévention des conflits et crises qui pourraient en découler une entreprise elle aussi complexe.</p>

	<p>Cette situation impose par conséquent un effort d'analyse et une compréhension approfondie, ainsi qu'une vigilance permanente. Dans tous ces cas de figure, la HACP devra identifier en amont les signes avant-coureurs du conflit et entreprendre les actions préventives appropriées.</p>
<p><b>Renforcer la sécurité des citoyens</b></p>	<p>Dans le processus de consolidation de la paix que doit conduire la HACP, la préoccupation première devrait être celle de la sécurité des citoyens, sans laquelle rien d'autre n'est possible.</p> <p>La sécurité étant la priorité fondamentale des populations, la HACP devrait normalement impulser les initiatives et autres mesures visant à faire de cette préoccupation une réalité.</p>
<p><b>Réduire les inégalités</b></p>	<p>Les effets susceptibles d'être engendrés par l'existence et le maintien au Niger des inégalités politiques, économiques, sociales, etc. sont multiples, mais surtout ils peuvent être à l'origine de tensions potentiellement conflictuelles.</p> <p>La HACP devra identifier les types et les degrés d'inégalités susceptibles de provoquer des processus de fragilisation des structures étatiques et de la société.</p>
<p><b>Développer des activités ciblant la réconciliation de la population dans le cadre de la justice transitionnelle</b></p>	<p>La justice transitionnelle est un défi propre aux pays post-conflit et autres sociétés où subsiste des violations des droits de l'homme.</p> <p>L'intégration de la justice transitionnelle dans l'œuvre de consolidation de la paix au Niger s'inscrit pleinement dans une démarche de reconstruction d'une société.</p>
<p><b>Renforcer des capacités des institutions politiques et judiciaires locales</b></p>	<p>Pour atténuer les oppositions ethniques et sociales, favoriser le développement économique et social au Niger, la consolidation de l'Etat et le renforcement de ses institutions sont nécessaires.</p> <p>Il faut noter que de nombreux conflits sont dus à la lourdeur du système judiciaire et au manque de moyens de ses services.</p>
<p><b>Renforcer les programmes de Désarmement, Démobilisation et Réintégration (DDR)</b></p>	<p>Au Niger, comme dans de nombreux autres pays où il a été mis en œuvre, le volet réintégration, parent pauvre du DDR, souffre le plus souvent d'une inadaptation des options de réintégration proposées au contexte local. Face à ce constat mitigé, la HACP devrait proposer l'élaboration de normes intégrées.</p>
<p><b>Réformer le secteur de la sécurité (RSS) et la justice</b></p>	<p>La fragilité de l'Etat nigérien peut trouver son origine dans la faiblesse comme dans l'excès de force de son système de sécurité.</p> <p>Le système de sécurité doit donc être judicieusement transformé dans le sens du respect des normes démocratiques, du droit et des principes de bonne gestion des affaires publiques.</p>
<p><b>Garantir la formation des forces policières locales afin qu'elles assurent le respect des droits humains et des règles de droit</b></p>	<p>La police est l'institution sécuritaire qui exerce la plus grande influence sur la vie quotidienne des citoyens. Elle est non seulement responsable du maintien de l'ordre public, mais également le gardien du système pénal.</p>
<p><b>Renforcer le rôle des femmes dans l'éducation et la participation au processus de consolidation de la paix</b></p>	<p>La participation des femmes aux processus de négociations et de consolidation de la paix ainsi qu'aux processus de justice transitionnelle, de reconstruction et de développement, reste trop faible.</p>
<p><b>Soutenir l'intervention de la société civile</b></p>	<p>Pour être efficace et atteindre ses objectifs, la consolidation de la paix devrait, nonobstant le rôle irréductible de l'État, faire également place à la</p>

	<p>société civile et promouvoir la collaboration de tous les acteurs concernés. Les organisations de la société civile (OSC) pourraient jouer un rôle important dans le chantier de la consolidation de la paix.</p> <p>L'engagement de la société civile dans le processus de consolidation de la paix est une condition préalable à une appropriation locale plus large et plus inclusive de la transformation projetée et, finalement, à sa durabilité.</p>
--	--

### III. FINALITES DE LA VISION ET DU PLAN D' ACTIONS

Les finalités du plan opérationnel :

### IV. PROGRAMMES

Programmes		objectifs spécifiques
L'enracinement de la culture de la paix au Niger et dans la sous-région	Obs 1	Renforcer l'unité nationale et la réconciliation.
	Obs 2	Renforcer le partenariat au Niger et dans la sous-région sur les questions liées à la paix
La sécurité et le bien-être des populations	Obs	Prévenir et gérer efficacement les conflits
	Obs 4	Stabiliser les zones ou les cibles les plus vulnérables
	Obs 5	Considérer toutes les formes de menaces à la paix/sécurité
L'amélioration du fonctionnement et de la qualité des interventions de la HACP	Obs 6	Améliorer la communication à tous les niveaux
	Obs 7	Renforcer le volet analyse /prospective

#### PROGRAMME 1 : L'ENRACINEMENT DE LA CULTURE DE LA PAIX AU NIGER ET DANS LA SOUS-REGION

Le Niger a été secoué au cours des années 1990 et 2000 par une série de rébellions et coups d'état qui ont eu un impact significatif sur la sécurité, la stabilité et le développement du pays, ainsi que sur la cohésion nationale et le bien-être des populations.

Ces situations ont trouvé leur solution dans la négociation d'accords de paix et la définition et mise en œuvre de politiques et initiatives censées panser les plaies qu'on laissés ces différents événements sur la vie politique, le tissu social et économique, et sur les relations entre les différentes communautés du pays ou entre elles et l'Etat nigérien.

Alors que des actions significatives ont été menées, notamment pour réintégrer ou réinsérer les ex-combattants des différentes rébellions dans la vie publique et socioéconomique, pour améliorer le développement et les conditions de vie des populations et communautés vivants dans les régions ayant le plus souffert de ces situations, et pour réduire les risques de mécontentements social et culturel, et qu'elles ont porté des fruits certains, permettant jusqu'à présent au Niger de vivre dans une stabilité



appréciable, toutes les réalités susceptibles de servir de vecteur ou de cause d'éventuels troubles n'ont pas encore trouvé de solutions durables et acceptables par tous.

Aussi, certaines des dispositions prévues et engagements pris par l'Etat nigérien dans le cadre des accords de paix des années 2000 n'ont-ils pas encore été totalement mis en œuvre, fragilisant quelque peu l'édifice de paix qui a été bâti. Le contexte régional particulièrement volatile pourrait à cet effet bien servir de déclencheur ou de facteur aggravant.

OBJECTIFS SPECIFIQUES	ACTIONS PRIORITAIRES
Obs 1 : Renforcer l'unité nationale et la réconciliation	P11 : Elaboration et mise en œuvre d'un mécanisme de prévention et de gestion des conflits par la HACP
	P12 : Parachèvement de la mise en œuvre des accords de paix
	P22 : Mise en place d'actions de réinsertion des populations
Obs 2 : Renforcer le partenariat au Niger et dans la sous-région sur les questions liées à la paix	P56 : Développement de la coopération sous-régionale et régionale en matière de consolidation de la paix

## PROGRAMME 2 : LA SECURITE ET LE BIEN-ETRE DES POPULATIONS

A la suite du processus électoral qui a débouché sur les élections de 2011, le Niger a marqué son retour sur la voie de la démocratie. Cependant, ce processus est encore loin d'être solide. Par ailleurs, la culture démocratique qui doit accompagner la mise en place d'un système démocratique est aussi loin de s'être ancrée de manière durable dans la vie politique du pays. En d'autres termes, ce processus est encore quelque fragile et par conséquent peut devenir un facteur d'instabilité.

Pour atteindre un niveau de stabilité et de concorde acceptables, de nombreux efforts sont encore à fournir afin de disposer d'un système démocratique solide, doté d'institutions indépendantes, stables, fortes, crédibles, fonctionnant selon les principes démocratiques, à savoir l'existence de contre-pouvoirs indépendants, la bonne gouvernance, la transparence, en respectant les droits humains et l'état de droit, et soumis à l'obligation de rendre des comptes.

Cette consolidation passe également par l'instauration d'une vie politique dynamique, libre et ouverte où toutes opinions peuvent ouvertement et librement s'exprimer et participer à l'édification d'une société paisible. La vision de réconciliation renvoie à l'unification et à la mobilisation des différentes composantes (sociologiques, religieuses, linguistiques, corporatistes, ...) de la société autour des idéaux communs.

OBJECTIFS SPECIFIQUES	ACTIONS PRIORITAIRES
Obs 3 : Prévenir et gérer efficacement les conflits	P31 : Actions de sensibilisations à l'endroit des populations/leaders sociaux/Médias/FDS
	P32: Formation de la jeunesse, (principale cible de l'éducation à la paix)
	P43 : Renforcement du dialogue et du partenariat avec tous les acteurs impliqués dans la promotion de la paix au Niger et dans la sous-région
Obs 4 : Stabiliser les zones ou les cibles les plus vulnérables	P21 : Actions spécifiques à l'endroit des jeunes
	P23 : Réduction des inégalités dans la répartition des Ressources/infrastructures
Obs 5 : Aborder toutes les formes de menaces à la paix/sécurité	P41 : Contribution de la HACP à la lutte contre les ALPC et les mines aux côtés de la CNCCAI
	P42 : Renforcement de la sécurité communautaire
	P55 : La HACP Assure le rôle de veille/alerte sur les questions liées à la paix

<b>PROGRAMME 3 : L'AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT ET DE LA QUALITE DES INTERVENTIONS DE LA HACP</b>
---

La sécurité et la stabilité du Niger sont susceptibles d'être mises à mal par un certain nombre de fragilités et de vulnérabilités de nature politique (instabilité politique, problème de gouvernance au niveau local, régional ou national, etc.), socioéconomique (pauvreté chronique, absence d'opportunités économiques, croissance non équitablement répartie et ne profitant pas à tous, mais au contraire contribuant à accroître les inégalités et les frustrations, chômage des jeunes, etc.), sécuritaire, environnementale et humanitaire.

La multiplicité de ces facteurs d'insécurité et d'instabilité et la complexité de leurs interactions, complexité qui rend leur compréhension difficile et la prévention du développement de possibles risques et menaces aléatoire, font de la prévention des conflits et crises qui pourraient en découler une entreprise elle aussi complexe.

Cette situation impose par conséquent un effort d'analyse et une compréhension approfondies, ainsi qu'une vigilance permanente des évolutions de ces facteurs de risques, afin d'éviter une aggravation des tensions (politique, sociale, sécuritaire, etc.) existantes ou non complètement résolues et leur possible transformation en menaces et plus tard en conflits violents. Dans tous ces cas de figure, la HACP devra identifier en amont les signes avant-coureurs du conflit et entreprendre les actions préventives appropriées.

<b>OBJECTIFS SPECIFIQUES</b>	<b>ACTIONS PRIORITAIRES</b>
Obs 6 : Améliorer la communication à tous les niveaux	P52 : Adoption d'un dispositif institutionnel et organique opérationnel
	P53 : Amélioration de la communication interne et externe
Obs 7 : Renforcer le volet analyse /prospective	P51 : Mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation systématique et performant
	P54 : Renforcement de la fonction « analyse » au sein de la HACP
	P55 : Contribution de la HACP dans le rôle de veille/alerte sur les questions liées à la paix

## 1.1. CADRE LOGIQUE DES PROGRAMMES

### PROGRAMME 1 : L'ENRACINEMENT DE LA CULTURE DE LA PAIX AU NIGER ET DANS LA SOUS-REGION

Objectifs spécifiques	Actions prioritaires	Résultats attendus	Indicateurs de résultats	Sources de vérification	Risques à considérer
Obs 1 : Renforcer l'unité nationale et la réconciliation.	P11 : Elaboration et mise en œuvre d'un mécanisme de prévention et de gestion des conflits par la HACP	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un mécanisme de prévention et de gestion des conflits est mis en place (indicateur PDES).</li> <li>- Existence de capacités de médiation et/ou de résolution de conflits au sein de la HACP.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction (nombre et violence) des conflits communautaires et intercommunautaires,</li> <li>- Pourcentage de conflits intercommunautaires réglés (indicateur PDES)</li> <li>- Proportion de comités de prévention et de gestion des conflits mis en place (indicateur PDES).</li> <li>-Nombre de villages et personnes touchés par les sensibilisations.</li> <li>-Nombre de structures communautaires de prévention de conflits opérationnels.</li> <li>-Inventaire/valorisation des mécanismes traditionnels de prévention des conflits</li> </ul>	Rapports des partenaires de la HACP Statistiques du Ministère de l'insertion et de l'orientation professionnelle Visites de terrain	Environnement politique et sécuritaire favorable.
	P12 : Parachèvement de la mise en œuvre des accords de paix	- Plan de mise en œuvre des recommandations de l'évaluation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place du comité d'évaluation.</li> <li>- Large partage des résultats de l'évaluation.</li> </ul>	-Rapport d'évaluation. -Feuille de route des actions à mettre en œuvre.	Divergence dans l'interprétation de certaines clauses des accords.
	P22 : Mise en place d'actions de réinsertion des populations	-Nature /qualité de la réinsertion -Indicateurs retenus dans les différents programmes de réinsertion.	--Nombre d'infrastructures réalisées.	-Rapport d'avancement HACP -Rapports d'exécution du programme IDS2	-Disponibilité financières -Flexibilité dans la mise en œuvre.
Obs 2 : Renforcer le partenariat au Niger	P56 : Développement de la coopération sous-régionale et	Des accords sous régionaux et régionaux sont établis	Nombre d'accords	Document d'accord	Lourdeurs administratives

et dans la sous-région sur les questions liées à la paix	régionale en matière de consolidation de la paix				
--	---	--	--	--	--

**PROGRAMME 2 : LA SECURITE ET LE BIEN-ETRE DES POPULATIONS**

Objectifs spécifiques	Actions prioritaires	Résultats attendus	Indicateurs de résultats	Sources de vérification	Risques à considérer
Obs 3 : Prévenir et gérer efficacement les conflits	P31 : Actions de sensibilisations à l'endroit des populations/leaders sociaux/Médias/FDS	Des populations/leaders sociaux/Médias/FDS sont sensibilisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Outils pédagogiques d'éducation à la paix</li> <li>-Qualité des messages diffusés.</li> <li>-Nombre de personnes/Communautés touchées par les sensibilisations.</li> <li>-Nombre d'émissions et débats radio télévisés.</li> <li>-Existence d'un réseau de journalistes spécialisés sur les questions de paix.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Rapports de sensibilisation</li> <li>-Médias</li> </ul>	-Bonne disposition/participation des populations aux actions de sensibilisation
	P32: Formation de la jeunesse, (principale cible de l'éducation à la paix)	Des formations sont administrées aux jeunes	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Conférences en milieu scolaire, Centres de jeunes, structures d'encadrement des jeunes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Rapports de sensibilisation</li> <li>-Médias</li> </ul>	-Bonne disposition/participation des populations aux actions de sensibilisation
	P43 : Renforcement du dialogue et du partenariat avec tous les acteurs impliqués dans la promotion de la paix au Niger et dans la sous-région	Existence de Partenariats institutionnels : universitaires et professionnels, régionaux et transfrontaliers, internationaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Populations/Communautés touchées.</li> <li>-Changement de comportement observé</li> <li>-Nombre de forums et actions de communication organisés.</li> <li>-Cartographie des interventions des différents acteurs.</li> <li>-Dialogues réguliers entre les acteurs.</li> <li>-Nombre d'initiatives des OSC engagées avec l'appui de la HACP.</li> <li>-Nombre d'initiatives des Collectivités Territoriales engagées avec l'appui de la</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-CR des réunions de concertation</li> <li>-Rapports d'activités HACP</li> </ul>	Volonté de coopérer des autres acteurs Adhésion à des objectifs communs

			HACP. -Synergies sous régionales. -		
Obs 4 : Stabiliser les zones ou les cibles les plus vulnérables	P21 : Actions spécifiques à l'endroit des jeunes	-Dispositifs d'insertion des jeunes soutenus	-Nombre de jeunes formés -Nombre de jeunes établis à leur propre compte. Volume des ressources financières consacrées à la jeunesse. Nombre d'initiatives des jeunes financés. -Nombre d'organisation des jeunes formés ;	-Rapports d'activités HACP -Rapports d'exécution des programmes IDS2/JIPAD	
	P23 : Réduction des inégalités dans la répartition des Ressources/infrastructures	Qualité des Opérations financées par la HACP en matière de réduction des inégalités dans le développement des régions	- Indice du développement par région (indicateur PDES). E Cartographie des équipements et infrastructures sociaux (disparités régionales et actions correctives). -répartition des investissements de l'Etat et des PTF entre les différentes régions et communes.	-Cartographie. -Rapport de mise en œuvre du PDES ; -Visites de terrain. -Document de programmation de la HACP	Appui soutenu de l'Etat et des PTF aux efforts de développement.
Obs 5 : Considérer toutes les formes de menaces a la paix/sécurité	P41 : Contribution de la HACP à la lutte contre les ALPC et les mines aux côtés de la CNCCAI	Des actions de lutte contre les ALPC et les mines sont menées	-Nombre de missions de sensibilisation des populations sur les risques de la détention illégale des armes et au danger des mines -Actions de réinsertions réalisées. -Armes récupérées.	Rapport annuel de la CNCCAI  Rapports des missions de sensibilisation  Rapports des missions conjointes CNCCAI/HACP	Existence d'une bonne collaboration avec la CNCCAI
	P42 : Renforcement de la sécurité communautaire	Des foyers ou zones de tension sont réduits	-Textes sur la police municipale élaborés et adoptés. -Nombre de communes qui ont accédés à un service de police municipale avec l'appui de la HACP.	Rapport de formation  Protocoles de collaboration HACP/Communes	Absence d'un statut de la police municipale

			-Nombre de policiers municipaux formés		
	P55 : La HACP Assure le rôle de veille/alerte sur les questions liées à la paix	La HACP dispose d'un mécanisme de veille et d'alerte	-Existence de mécanismes de veille structurés. -Nombre de décisions prises sous l'impulsion de la HACP.	-Rapports du CTCCP -Discours officiels -Médias	Liens entre la HACP et les centres de décision politique.

**PROGRAMME 3 : L'AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT ET DE LA QUALITE DES INTERVENTIONS DE LA HACP**

Objectifs spécifiques	Actions prioritaires	Résultats attendus	Indicateurs de résultats	Sources de vérification	Risques à considérer
Obs 6 : Améliorer la communication à tous les niveaux	P52 : Adoption d'un dispositif institutionnel et organique opérationnel	Un dispositif institutionnel et organique opérationnel est mis en place	-Textes révisés -Formations du personnel en place -Expertise additionnelle (ponctuelle et/ou permanente)	-Organigramme révisé -Rapports de formation	Volonté de mettre en place des nouvelles mesures organisationnelles.
	P53 : Amélioration de la communication interne et externe	Un mécanisme performant de communication interne et externe est développé	Indicateurs du plan stratégique de communication -Satisfaction des bénéficiaires -Niveau de connaissance des activités de la HACP par les citoyens -Nombre et qualité des Opérations financées par la HACP ; -Nombre de structures déconcentrées fonctionnelles; -Indicateurs du plan de communication de la HACP	-Enquêtes auprès du personnel. -Rapports d'activités du département chargé de la communication et des relations publiques -perception des citoyens/autorités locales	Disponibilité des ressources financières pour mettre en œuvre les actions prévues dans le plan de communication.
Obs 7 : Renforcer le volet analyse /prospective	P51 : Mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation performant	Un dispositif de suivi-évaluation est mis en place et fonctionnel	-Schéma du dispositif validé par le personnel. -Existence de directives claires de la préparation des projets à leur suivi et évaluation.		
	P54 : Renforcement de la fonction « analyse » au sein de la HACP	: La fonction « analyse » est renforcée au sein de la HACP.	-Impact des projets amélioré. -Analyses thématiques en collaboration avec des Think Tanks nationaux et internationaux (meilleure	Rapports d'évaluations des projets de la HACP. -Notes contributives de la HACP	Existence des capacités techniques et financières (au niveau de la HACP) pour assumer cette



<b>Objectifs</b>	<b>Actions prioritaires</b>	<b>Résultats attendus</b>	<b>Indicateurs de</b>	<b>Sources de</b>	<b>Risques à</b>
			valeur ajoutée au débat national et international).		fonction.

## **V. STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE**

La mise en œuvre du plan d'actions suivra une programmation stratégique et opérationnelle qui précise les ressources à mobiliser ainsi que les modalités de supervision, de suivi et d'évaluation.

Au plan stratégique, les actions seront progressivement déclinées en plans d'actions triennaux assortis d'instruments spécifiques d'exécution.

### **5.1. PROGRAMMATION STRATEGIQUE**

Le présent plan stratégique va se décliner en plans opérationnels annuels. C'est dans ces plans annuels que sont précisés les moyens privilégiés pour atteindre les résultats visés. Il s'agit donc des outils de mise en œuvre des engagements annoncés dans le plan stratégique. Ils précisent les responsabilités attribuées aux diverses unités qui composent la HACP (départements, cabinet), de sorte que chacune puisse connaître les contributions qui sont attendues d'elle.

La mise en œuvre du Plan Stratégique nécessite un suivi permanent des objectifs visés et une appréciation périodique des performances enregistrées. Ainsi, il convient de réorganiser en profondeur le dispositif de suivi actuel et d'identifier les instruments d'évaluation.

Le plan stratégique fera l'objet de deux évaluations : une évaluation mi-parcours et une évaluation finale.

#### **5.1.1. PROGRAMMATION OPERATIONNELLE TRIENNALE**

Les plans d'actions triennaux seront exécutés de façon glissante de sorte à maintenir la logique et la dynamique au niveau de la programmation. Ainsi, une progressivité sera observée dans la ventilation annuelle des actions afin de tenir compte du rythme et des capacités d'appropriation des acteurs.

## 5.2. COUTS DES PROGRAMMES ET ACTIONS

ESTIMATIF DES COUTS DES ACTIONS EN FCFA				
Rubriques	Qté	P.U.	PT	Cumul
<b>PROGRAMME 1 : L'ENRACINEMENT DE LA CULTURE DE LA PAIX AU NIGER ET DANS LA SOUS-RÉGION</b>				
<b>Obs 1 : Renforcer l'unité nationale et la réconciliation</b>				
P11 : Elaboration et mise en œuvre d'un mécanisme de prévention et de gestion des conflits par la HACP	1	1	1	
P12 : Parachèvement de la mise en œuvre des accords de paix	1	1	1	
P22 : Mise en place d'actions de réinsertion des populations	1	1	1	
<b>total objectif spécifique 1</b>			<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Obs 2 : Renforcer le partenariat au Niger et dans la sous-région sur les questions liées à la paix</b>				
P56 : Développement de la coopération sous-régionale et régionale en matière de consolidation de la paix	1	1	1	
<b>total objectif spécifique 2</b>			<b>1</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL PROGRAMME 1</b>				<b>4</b>
<b>PROGRAMME 2 : LA SECURITE ET LE BIEN-ETRE DES POPULATIONS</b>				
<b>Obs 3 : Prévenir et gérer efficacement les conflits</b>				
P31 : Actions de sensibilisations à l'endroit des populations/leaders sociaux/Médias/FDS	1	1	1	
P32: Formation de la jeunesse, (principale cible de l'éducation à la paix)	1	1	1	
P43 : Renforcement du dialogue et du partenariat avec tous les acteurs impliqués dans la promotion de la paix au Niger et dans la sous-région	1	1	1	
<b>total objectif spécifique 3</b>			<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Obs 4 : Stabiliser les zones ou les cibles les plus vulnérables</b>				
P21 : Actions spécifiques à l'endroit des jeunes	1	1	1	
P23 : Réduction des inégalités dans la répartition des Ressources/infrastructures	1	1	1	
<b>total objectif spécifique 4</b>			<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Obs 5 : Considérer toutes les formes de menaces a la paix/sécurité</b>				
P41 : Contribution de la HACP à la lutte contre les ALPC et les mines aux côtés de la CNCCAI	1	1	1	
P42 : Renforcement de la sécurité communautaire	1	1	1	
P55 : La HACP Assure le rôle de veille/alerte sur les questions liées à la paix	1	1	1	
<b>total objectif spécifique 5</b>			<b>3</b>	<b>3</b>

<b>TOTAL PROGRAMME 2</b>				<b>8</b>
<b>PROGRAMME 3 : L'AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT ET DE LA QUALITE DES INTERVENTIONS DE LA HACP</b>				
<b>Obs 6 : Améliorer la communication à tous les niveaux</b>				
P52 : Adoption d'un dispositif institutionnel et organique opérationnel	1	1	1	
P53 : Amélioration de la communication interne et externe	1	1	1	
<b>total objectif spécifique 6</b>			<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Obs 7 : Renforcer le volet analyse /prospective</b>				
P51 : Mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation performant	1	1	1	
P54 : Renforcement de la fonction « analyse » au sein de la HACP	1	1	1	
P55 : Contribution de la HACP dans le rôle de veille/alerte sur les questions liées à la paix	1	1	1	
<b>total objectif spécifique 7</b>			<b>3</b>	<b>3</b>
<b>TOTAL PROGRAMME 3</b>				<b>5</b>
<b>MONTANT HT</b>				<b>17</b>
<b>DIVERS ET IMPREVUS 10%</b>				<b>2</b>
<b>MONTANT TOTAL AVEC DIVERS ET IMPREVUS</b>				<b>19</b>

### **5.3. SOURCES DE FINANCEMENT**

La mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du plan devrait s'appuyer sur le potentiel des ressources financières mobilisables auprès de :

- ❖ Etats membres ;
- ❖ coopération multilatérale ;
- ❖ coopération bilatérale ;
- ❖ coopération décentralisée ;
- ❖ organisations non gouvernementales ;
- ❖ institutions financières internationales et régionales.

#### 5.4. PROGRAMMATION PRÉVISIONNELLE DU PLAN

### PROGRAMME 1 : L'ENRACINEMENT DE LA CULTURE DE LA PAIX AU NIGER ET DANS LA SOUS-REGION

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIONS PRIORITAIRES	Tâches	Structures responsables	PERIODE DE REALISATION				
				An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Obs 1 : Renforcer l'unité nationale et la réconciliation	P11 : Elaboration et mise en œuvre d'un mécanisme de prévention et de gestion des conflits par la HACP							
	P12 : Parachèvement de la mise en œuvre des accords de paix							
	P22 : Mise en place d'actions de réinsertion des populations							
Obs 2 : Renforcer le partenariat au Niger et dans la sous-région sur les questions liées à la paix	P56 : Développement de la coopération sous-régionale et régionale en matière de consolidation de la paix							

<b>PROGRAMME 2 : LA SECURITE ET LE BIEN-ETRE DES POPULATIONS</b>
--

<b>OBJECTIFS SPÉCIFIQUES</b>	<b>ACTIONS PRIORITAIRES</b>	<b>Tâches</b>	<b>Structures responsables</b>	<b>PERIODE DE REALISATION</b>				
				<b>An 1</b>	<b>An 2</b>	<b>An 3</b>	<b>An 4</b>	<b>An 5</b>
Obs 3 : Prévenir et gérer efficacement les conflits	P31 : Actions de sensibilisations à l'endroit des populations/leaders sociaux/Médias/FDS							
	P32: Formation de la jeunesse, (principale cible de l'éducation à la paix)							
	P43 : Renforcement du dialogue et du partenariat avec tous les acteurs impliqués dans la promotion de la paix au Niger et dans la sous-région							
Obs 4 : Stabiliser les zones ou les cibles les plus vulnérables	P21 : Actions spécifiques à l'endroit des jeunes							
	P23 : Réduction des inégalités dans la répartition des Ressources/infrastructures							
Obs 5 : Considérer toutes les formes de menaces à la paix/sécurité	P41 : Contribution de la HACP à la lutte contre les ALPC et les mines aux côtés de la CNCCAI							
	P42 : Renforcement de la sécurité communautaire							
	P55 : La HACP Assure le rôle de veille/alerte sur les questions liées à la paix							

**PROGRAMME 3 : L'AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT ET DE LA QUALITE DES INTERVENTIONS DE LA HACP**

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIONS PRIORITAIRES	Tâches	Structures responsables	PERIODE DE REALISATION				
				An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Obs 6 : Améliorer la communication à tous les niveaux	P52 : Adoption d'un dispositif institutionnel et organique opérationnel							
	P53 : Amélioration de la communication interne et externe							
Obs 7 : Renforcer le volet analyse /prospective	P51 : Mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation performant							



## 5.5. MÉCANISME DE SUIVI - EVALUATION

L'exécution du plan d'actions nécessite la création de structures chargées de la coordination, du suivi et de l'évaluation. Ces structures prennent en compte la dimension régionale de l'exercice au travers de l'Unité Régionale de Coordination (URC) et les dimensions nationales avec les quinze (15) Unités Opérationnelles Pays (UOP). Le Cadre Ministériel ECOTOUR 15 / 25 (CME) est l'instance décisionnelle au sommet du mécanisme de suivi et d'évaluation. Les modalités de création et de fonctionnement de ces structures feront l'objet d'un acte juridique par les Chefs d'Etat de la CEDEAO.

### 5.5.1. LE COMITE MINISTERIEL ECOTOUR 15/25 (CME)

Le Cadre Ministériel ECOTOUR 15/25 est l'instance décisionnelle du dispositif de suivi. Il se réunit une fois l'an pour valider, adopter et orienter les actions de mise en œuvre des programmes d'ECOTOUR 15/25. Il est composé des ministres chargés du tourisme des quinze (15) Etats membres de la Communauté.

<p><b>Missions</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Valider le programme annuel d'activités ;</li> <li>❖ Valider les projets d'accords de partenariats et de financement</li> <li>❖ Proposer des stratégies de mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du plan ;</li> <li>❖ Apprécier l'état d'exécution globale du programme ECOTOUR 15/25 sur la base des rapports périodiques et soumis à son intention par l'Unité Régionale de Coordination;</li> <li>❖ Approuver les propositions de révision d'ECOTOUR 15/25 résultant de l'évaluation de l'exécution du programme ;</li> <li>❖ Trouver des solutions appropriées aux problèmes inhérents à la mise en œuvre du programme.</li> <li>❖ Rendre compte aux Chefs d'Etats des avancées réalisées au travers de la Politique</li> <li>❖ Créer les conditions intentionnelles favorables à la mise en œuvre du plan;</li> <li>❖ Valider le rapport annuel d'activités de l'UGO ;</li> <li>❖ Faire des recommandations relatives à la mise en œuvre de la politique</li> </ul>
------------------------	--

### 5.5.2.L'UNITE REGIONALE DE COORDINATION (URC)

Elle est l'instance technique de conception, de pilotage et de reporting du programme ECOTOUR 15/25. Elle interagit avec l'UEMOA, les partenaires techniques et financiers. Elle est dirigée par le Directeur du Tourisme de la CEDEAO.

<b>Missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Coordonner les activités aux plans administratif et technique;</li> <li>❖ Elaborer le programme annuel d'activités ;</li> <li>❖ Organiser la rencontre annuelle de bilan avec les UOP en prélude à la tenue de la réunion annuelle des ministres du Tourisme ;</li> <li>❖ Organiser la réunion annuelle des ministres du Tourisme ;</li> <li>❖ Superviser les activités des UOP ;</li> <li>❖ Réaliser l'évaluation annuelle des activités</li> <li>❖ Rédiger le rapport annuel d'activités ;</li> <li>❖ Présenter le rapport d'activités au CCE.</li> </ul>
-----------------	--

### 5.5.3.L'UNITE OPERATIONNELLE PAYS (UOP)

Les Unités Opérationnelles Pays (UOP) constituent les structures opérationnelles du programme ECOTOUR 15/25. La coordination des activités dans chaque pays sera assurée par la Direction Générale du Tourisme (DGT) ou son équivalent. Les UOP comprennent 04 composantes que sont :

- L'administration publique du tourisme des Etats membres ;
- Le secteur privé (associations et fédérations professionnelles)
- Les communautés locales (associations, comités villageois, etc.)
- Les collectivités locales décentralisées.

Les UOP sont présidées par le Directeur Général du Tourisme, point focal tourisme du département ministériel, ou son équivalent.

<b>Missions</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>❖ Assurer la coordination administrative et technique ;</li><li>❖ Assurer la communication avec les acteurs ;</li><li>❖ Organiser les réunions de concertation avec les acteurs nationaux ;</li><li>❖ Superviser les activités sur le terrain ;</li><li>❖ Rédiger le compte rendu des réunions UOP ;</li><li>❖ Faciliter les missions de supervision et d'évaluation ;</li><li>❖ Rédiger le rapport annuel d'activités.</li></ul>
-----------------	---

